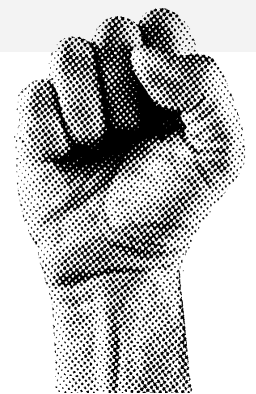
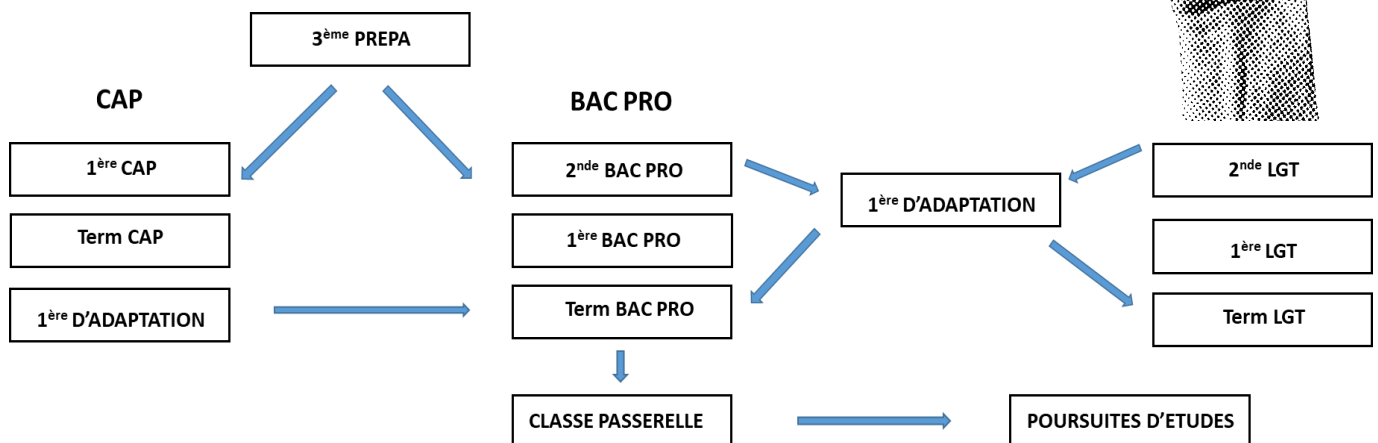


Pour la CGT Éduc'action le lycée professionnel doit rester sous la tutelle exclusive du ministère de l'Éducation nationale. Il doit permettre une insertion professionnelle et des poursuites d'études, au service de l'émancipation. Pour cela, il faut redonner du temps scolaire et de la qualification, diminuer le nombre de semaines de PFMP et mieux protéger les élèves, reprendre la main sur la carte des formations et gagner un statut plus protecteur pour les personnels. Tout ceci est possible grâce au projet porté par la CGT Éduc'action et réaffirmé cette année.

REDONNER DE LA CULTURE GÉNÉRALE ET PROFESSIONNELLE

UNE ORGANISATION GLOBALE ET COHÉRENTE DE LA SCOLARITÉ EN LP



ALLIER SAVOIRS HUMANISTES ET CULTURE PROFESSIONNELLE

EXIGEONS DE...

- ⇒ Restituer et abonder les horaires disciplinaires.
- ⇒ Travailler l'interdisciplinarité : les projets de co-enseignement doivent être choisis et les séquences interdisciplinaires construites par les enseignant-es dans le cadre de leur liberté pédagogique avec un temps de concertation dédié et inclus dans le temps de service.
- ⇒ Introduire un horaire dédié à l'étude du droit du travail.
- ⇒ Introduire la philosophie pour les terminales (création d'un concours de PLP Lettres-Philo).
- ⇒ Diversifier l'accès aux langues vivantes (pas forcément l'anglais obligatoire).
- ⇒ Développer les enseignements artistiques sous forme d'options.
- ⇒ Redéfinir la 3^{ème} « Prépa métiers » : moyens plus importants, groupes réduits, période de stage de découverte professionnelle de deux semaines maximum.



TRANSFORMATION DES PFMP EN STAGES D'OBSERVATION ET DE PRATIQUE (SOP)

La formation professionnelle sous statut scolaire ne peut déléguer une partie des apprentissages à l'entreprise. Les PFMP doivent permettre des réinvestissements progressifs des acquisitions obtenues par les élèves lors des temps d'enseignement devenant ainsi des stages d'observation et de pratique.

**ALLOCATION
D'ÉTUDES SANS LIEN
AVEC LES STAGES**

Réduction du nombre de semaines de stage :

- 10 semaines pour les Bac pro (2 semaines en 2nde, 4 semaines en 1^{ère} et 4 en terminale) ;
- 8 semaines pour les CAP, avec possibilités de dérogation pour les élèves les plus fragiles.
- Suppression de la gratification.

Mieux protéger les élèves car risque accru de maladies professionnelles précoces, d'accidents de travail et de Violences Sexistes et Sexuelles lors des stages :

- une réelle politique de prévention
- un équivalent au droit de retrait pour danger grave et imminent des salarié-es.

RENDRE SA DIGNITÉ À LA VOIE PROFESSIONNELLE



📍 LUTTER CONTRE L'ORIENTATION SUBIE, GÉNÉRÉE ET RACISTE

Les publics féminins subissent une double domination. Les filles sont formées dans des filières qui reproduisent les stéréotypes de genre et qui invisibilisent les savoir-faire techniques et la pénibilité. Les conséquences sont les bas salaires, la précarité, des horaires flexibles et du temps partiel imposé. Les jeunes issu-es de l'immigration sont également discriminé-es.

- ⇒ Réorganiser la scolarité en cursus et rompre avec « l'orientation active » qui rend les élèves responsables de leurs choix et de leur parcours professionnel.
- ⇒ Développer l'Éducation à l'orientation basée sur la connaissance des métiers et des moyens institutionnels.
- ⇒ Supprimer les « familles de métiers ».
- ⇒ Diversifier les choix d'orientation trop conformes aux stéréotypes de genre.
- ⇒ Créer des intitulés de formations stables, dégenrés, compréhensibles pour le grand public qui fassent au maximum référence à un métier clairement identifié.

📍 ACCUEILLIR TOU-TES LES ÉLÈVES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- ⇒ Intégrer les lycées professionnels à une carte refondée de l'Éducation prioritaire.
- ⇒ Créer une présence de dispositifs d'accueil dans les EPLE, droit au maintien des élèves en UPE2A et suivi linguistique en classe ordinaire.
- ⇒ Augmenter le nombre de postes des professeur-es spécialisé-es dans les cours de FLS
- ⇒ Accompagner les élèves "sans-papiers", en lien avec RESF.
- ⇒ Gagner un statut d'étudiant-e qui protège les jeunes qui n'ont pas la nationalité française.

📍 AMÉLIORER L'ACCUEIL DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

- ⇒ Adapter les locaux et recrutement d'AESH, d'ERSEH et de coordos ULIS.
- ⇒ Accompagner les parents d'élèves à besoins éducatifs particuliers.
- ⇒ Adapter les PFMP en tenant compte des besoins liés à l'inclusion.



FAVORISER LES DIPLÔMES À CARACTÈRE NATIONAL ET REDONNER DE LA QUALIFICATION

LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS

- ⇒ Avec l'Interpro, regagner la reconnaissance des diplômes et des qualifications en lien avec les conventions collectives et les salaires.
- ⇒ Retour des organisations syndicales représentatives des enseignant-es dans les CPC.

LES EXAMENS

ABANDON DU CCF ET DE L'ÉVALUATION PAR COMPÉTENCES

- ⇒ Pour le Bac pro : des épreuves anonymes, ponctuelles et nationales en juin.
- ⇒ Pour le CAP : contrôle continu et épreuves finales nationales ponctuelles et anonymes.

LA CARTE DES FORMATIONS



VOIE PRO



Quelques préalables :

- Elle ne doit pas répondre aux besoins économiques locaux à court terme.
- Elle doit proposer aux élèves une offre de formation de proximité, complète, diversifiée et évitant l'assignation géographique.
- Elle doit naître d'une concertation collective, en lien avec la carte des formations initiales, avec une place prépondérante des organisations syndicales.

OUVERTURE DE NOUVELLES FILIÈRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- ⇒ Rénover ou mettre en place des filières intégrant les enjeux environnementaux dans les métiers de la production et des services.
- ⇒ Moderniser les plateaux techniques.
- ⇒ Développer les formations qui répondent aux besoins sociaux des populations.
- ⇒ Ouvrir des CAP et des Bac pro sous statut scolaire dans les métiers du sport, des jeux vidéo, des médias, de la culture, du net.
- ⇒ Interdire l'ouverture de formations concurrentes à des formations déjà ouvertes dans le public.
- ⇒ Permettre aux élèves de SEGPA de s'orienter vers tous les champs de formation professionnelle.

LES COLORATIONS :

Transformation en options.

Les FCIL :

Transformation en diplôme de niveau 3 ou 4.

CERTIFICATS DE SPÉCIALISATION (ex MC) :

sous statut scolaire et qualification inscrite dans les grilles salariales.

**DIPLÔME-QUALIFICATION-
CONVENTIONS COLLECTIVES-
SALAIRES**



GAGNER UN STATUT PLUS PROTECTEUR POUR LES PERSONNELS



VOIE PRO

SUR LE TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS

- ⇒ Réduire le temps de travail sans perte de salaire.
- ⇒ Pondérer le temps de travail de tou·tes les professeur·es exerçant en lycée professionnel en lieu et place de l'ISS.
- ⇒ Inclure le temps de concertation dans le temps de service (décharge horaire de 3 heures pour 18H).
- ⇒ Abroger les décrets de 2014 relatifs aux ORS, et notamment les IMP. Instaurer des décharges horaires statutaires et hebdomadaires plutôt que des primes indemnitaires.

POUR LA FORMATION CONTINUE...

- Des décharges pour les formatrices et les formateurs.
- Une formation sur le temps de travail et en présentiel.
- Des formations choisies et non-imposées.

POUR LES PERSONNELS NON-TITULAIRES

Titularisation de tou·tes les contractuel·les sans conditions de concours ni de nationalité.



POUR UN LYCÉE PROFESSIONNEL ÉMANCIPATEUR ...

LA CGT REVDIQUE UN PLAN D'URGENCE AMBITIEUX !



- 📍 LA RÉINTÉGRATION DES LYCÉES PRO DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE
- 📍 LA RÉDUCTION DRASTIQUE DES EFFECTIFS : 20 ÉLÈVES PAR CLASSE EN BAC PRO, (15 EN ÉDUCATION PRIORITAIRE) ET 12 EN CAP ET DES HEURES DE DÉDOUBLEMENT
- 📍 L'ABROGATION DES RÉFORMES QUI ONT DÉSPÉCIALISÉ ET DÉRÉGULÉ LA VOIE PROFESSIONNELLE SOUS STATUT SCOLAIRE
- 📍 LA RESTITUTION ET LE RENFORCEMENT DES HORAIRES DISCIPLINAIRES
- 📍 UN PLAN NATIONAL D'ÉQUIPEMENT POUR TENIR COMPTE DES ÉVOLUTIONS DE FORMATION LIÉES À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE
- 📍 L'AUGMENTATION INDICIAIRE DE 400 € NET DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS, L'INDEXATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE SUR L'INFLATION ET L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE FEMMES ET HOMMES.

